

Charte du bénévole ADMR

Version nationale du 12/06/2013

Adhérer et s'engager

Force vive d'une association, le bénévole ADMR est responsable de terrain et créateur de lien social. Il adhère aux valeurs et aux finalités du projet de l'ADMR. Il possède sa carte d'adhérent.

Il fait partie d'un réseau, structuré autour d'une fédération et d'une union nationale, dont il respecte les statuts et les modes d'organisation spécifiques.

L'ADMR est ouverte à tous et chacun peut s'engager à sa mesure et selon ses choix : le nouveau bénévole participe à une activité donnée sur un temps donné, son engagement dans le mouvement pouvant se prolonger ou se renforcer après une première période d'implication et de réflexion.

Dans son action, il rencontre d'autres partenaires, dans un esprit de complémentarité et de respect des fonctions et missions respectives.

Participer et décider

En toute convivialité il participe à la vie de son association, dans le respect des buts et des choix qu'elle s'est fixée et en cohérence avec les orientations du mouvement.

Il participe aux débats et contribue aux décisions prises démocratiquement par les instances statutaires, veille à leur application. Il est invité à prendre de plus larges responsabilités.

Donner et recevoir

✓ Rendre un service

Il met en œuvre un service, sans établir de distinction entre les personnes et sans porter de jugement, dans le respect de la charte de qualité de l'ADMR. En réponse à un besoin, une demande ou une attente, et quel que soit le degré d'autonomie ou de dépendance de la personne ou de la famille, il propose un service adapté à une situation particulière.

✓ Développer la réciprocité et la solidarité

Convaincu que « l'autre » a quelque chose à lui apporter, le bénévole ADMR inscrit son action dans une relation d'entraide et de solidarité favorisant une reconnaissance mutuelle.

✓ Accepter de recevoir

Le don de son temps, sa disponibilité, le plaisir d'agir pour un projet commun, sont pour le bénévole ADMR source d'épanouissement et de promotion personnelle.



pour tous, toute la vie, partout

www.admr.org



personia
le service comme personne

Affirmer la culture et l'éthique ADMR

Par sa présence et son action il affirme la culture et l'éthique de l'ADMR : gratuité du temps et action désintéressée, développement des solidarités, engagement responsable, discrétion et devoir de réserve, neutralité politique et religieuse, ouverture et réponse à toute personne sans distinction, action pour et avec les familles de tous âges.

Promouvoir le projet du mouvement ADMR

A l'écoute permanente de la population, il participe à la définition du projet associatif, social et familial de l'ADMR. Il s'engage à soutenir, renforcer et promouvoir l'identité du mouvement.

Être acteur de son milieu

Il recherche et propose des réponses aux besoins, demandes ou attentes des personnes, dans une démarche généraliste, en sorte que l'organisation de notre société permette à chacun d'être citoyen et de bien vivre selon ses choix.

Créer du lien social et assurer la médiation

Il favorise le développement du lien social, par l'écoute et l'accompagnement d'individus et de familles, au sein d'une population qu'il connaît et dans une relation de proximité. Il accorde une égale attention à la personne aidée et au professionnel d'intervention. Personne ressource, légitimé par délégation de son association, il concourt à assurer localement la médiation sociale.

Faire équipe et rendre compte

Il travaille nécessairement en équipe avec d'autres bénévoles et des professionnels pour faire vivre le projet de son association. Conscient des exigences indispensables à la réalisation d'actions en commun, il rend compte de son travail à l'association.

Assumer au sein de l'association la responsabilité d'employeur

Créateur des emplois nécessaires à l'organisation et à la réalisation du service aux personnes, il exerce sa responsabilité d'employeur dans un esprit participatif et promotionnel, dans le respect des statuts, de la convention collective et du code du travail.



pour tous, toute la vie, partout

www.admr.org



personia
le service comme personne

Reconnaître et valoriser le bénévolat

La reconnaissance du bénévolat implique le respect de la vie privée et familiale du bénévole.

Des moyens pris en charge par l'ADMR et nécessaires à l'exercice de sa mission, assurant la reconnaissance de son statut et permettant la participation volontaire de toute personne à l'association, seront recherchés parmi lesquels :

- ✓ le remboursement de l'ensemble des frais exposés dans l'exercice de ses activités ;
- ✓ la couverture des risques encourus ou les dommages qu'il ferait involontairement encourir à des tiers du fait de ses activités;
- ✓ la proposition de formations adaptées aux fonctions exercées.

L'action de l'ADMR entraîne le respect de ses principes fondateurs, de ses orientations et modes d'organisation.

Le bénévole est pleinement concerné par le recherche et l'intégration de nouveaux bénévoles, par l'encadrement, la formation et le soutien de chacun, par le renouvellement des personnes et des équipes.

Prénom et NOM du bénévole

Signature



pour tous, toute la vie, partout

www.admr.org



personia
le service comme personne

Droits et devoirs du bénévole ADMR

L'ADMR s'engage à :

- ✓ Ne faire aucune distinction de race, de religion, de nationalité, de condition sociale ni d'appartenance politique.
- ✓ Confier au bénévole une mission, en tenant compte de ses motivations, de ses compétences et de sa disponibilité.
- ✓ Favoriser l'implication du bénévole dans la réflexion et dans l'action, sources d'épanouissement et de promotion personnelle.
- ✓ Favoriser la participation du bénévole aux différents échelons du mouvement, afin qu'il puisse mener à bien son engagement.
- ✓ Mettre un ensemble de moyens à la disposition des bénévoles.
- ✓ Rembourser l'ensemble des frais exposés dans l'exercice des activités ADMR sur présentation d'un état justificatif.
- ✓ Assurer la couverture des risques encourus et des dommages que le bénévole ferait involontairement encourir à des tiers.
- ✓ Proposer au bénévole des formations adaptées aux fonctions exercées et lui permettant de développer ses compétences et aptitudes propres.
- ✓ Respecter le droit à la vie privée du bénévole.

Le bénévole s'engage à :

- ✓ Se rendre disponible, selon ses choix et ses engagements, pour les actions développées par l'ADMR.
- ✓ Participer à la vie de son association, dans le respect des buts et des choix qu'elle s'est fixée, en cohérence avec les orientations du mouvement et les statuts.
- ✓ Respecter les décisions prises démocratiquement au sein des différentes instances du mouvement.
- ✓ Soutenir et promouvoir le projet et l'identité du mouvement ADMR, sa culture et son éthique.
- ✓ Exercer de façon responsable son rôle d'employeur dans le respect, des statuts, de la convention collective et du code du travail.
- ✓ Respecter un devoir de discrétion et à participer à la protection des données à caractère personnel Il ne doit en aucun cas divulguer les informations dont il peut avoir connaissance à l'occasion de sa mission de bénévolat.
- ✓ Proposer et mettre en place un service adapté à chaque situation particulière, dans une démarche généraliste, en réponse aux besoins, demandes ou attentes.
- ✓ Exercer son action pour et avec les personnes et familles de tous les âges dans un travail d'équipe, sans établir de distinction et sans porter de jugement.
- ✓ Rendre compte de son travail, à l'occasion de réunions ou de contacts personnels.
- ✓ Développer ses compétences propres, dans la mesure de ses choix et de ses disponibilités, dans les domaines utiles à l'ADMR.
- ✓ Participer à la recherche et à l'intégration de nouveaux bénévoles, à leur encadrement et à leur formation, ainsi qu'au renouvellement des personnes et des équipes.
- ✓ Ne pas faire utilisation de son engagement à l'ADMR à des fins personnelles, commerciales ou politiques.

Prénom et NOM du bénévole

Signature



pour tous, toute la vie, partout

www.admr.org



personia
le service comme personne

La déontologie à l'ADMR

Notre déontologie pose comme premier principe l'**UNIVERSALITÉ**, car nous sommes au service de toutes les personnes, à tous les âges de la vie, quels que soient leur situation, leur état de santé physique ou psychique, ou leur niveau d'intégration sociale.

Nous intervenons dans le respect de trois grandes valeurs :

Une attitude générale de respect impliquant réserve et discrétion, pour tout membre de l'association et à tout moment de la prestation du service.

Nous garantissons la prise en compte de l'ensemble des droits :

- ✓ le respect des droits fondamentaux ;
- ✓ le respect des biens ;
- ✓ le respect de l'espace de vie privée, de l'intimité, de l'intégrité, de la dignité ;
- ✓ le respect de la culture, du choix de vie et du projet de vie quand il est formulé ;
- ✓ le respect de la confidentialité des informations reçues ;
- ✓ le libre accès aux informations contenues dans le dossier.

Attentifs aux situations pouvant mettre en danger physique ou psychologique, nous veillons à la prévention et au traitement de toute forme de maltraitance.

Une intervention individualisée pour offrir en permanence un service adapté aux demandes.

Nous nous engageons à évaluer les besoins et à en définir les prestations, nous pouvons nous coordonner avec d'autres professionnels si besoin. Nous garantissons la transparence de notre action. Dans tous les cas, nous limiterons notre offre aux besoins exprimés.

Une relation triangulaire qui se construit entre le client et le cas échéant une personne de son entourage, le professionnel qui réalise la prestation et le référent du client à l'association. La complémentarité des trois acteurs de cette relation a pour objectif :

- ✓ de protéger d'éventuelles pratiques abusives ou non satisfaisantes,
- ✓ de protéger le salarié en l'aidant à maintenir une juste distance professionnelle et à éviter autant une relation excessivement centrée sur l'affectivité qu'une relation trop centrée sur la technicité.

Le référent (bénévole ou salarié administratif de l'association) veille à la bonne réalisation du service dans le respect des règles professionnelles et déontologiques. Il est à l'écoute, engagé à aux côtés du client et assure le suivi au quotidien de la qualité de la prestation.

Prénom et NOM du bénévole
Signature



pour tous, toute la vie, partout

www.admr.org



personia
le service comme personne